

### **Dossiers de Mme l'échevine Hariche**

- Accord de la section.

### **Dossiers de Mme l'échevine Lemesre**

- Accord de la section.

**M. le Président** - La parole est à Mme Nagy.

**Mme Nagy** - Le 18 juin 2012, la majorité précédente nous présentait un plan de stationnement. Je ne voudrais pas me vanter, mais ce que j'avais annoncé c'est bien produit : ce plan adopté sans référence à un plan de mobilité ni à une politique de gestion du stationnement sous toutes ses formes, sans objectif ni examen de la question, a été « flingué » au moment des élections et plus personne n'en a assumé l'étendue et la paternité.

Le MR s'en est approprié et, en séance, a tenu des discours forts : « Il s'agit du racket des Bruxellois » ; « Pour les habitants, le plan de stationnement est une véritable usine à gaz créant zones et sous-statuts d'habitants de la Capitale, alors que les impôts sont les mêmes partout » ; « Quelle est la finalité, si ce n'est vendre des cartes riverains, des cartes visiteurs ou des abonnements toutes zones, c'est-à-dire rendre plus cher le seul fait d'habiter la Ville de Bruxelles ? ».

Mme Lemesre concluait son intervention par ces mots : « Selon nous, il s'agit d'une nouvelle ponction-taxe de l'automobiliste bruxellois. Le MR proposera une vignette annuelle pour tout habitant titulaire d'une immatriculation, autorisant le stationnement sur l'ensemble du territoire de la Ville de Bruxelles. »

Je crois pouvoir affirmer que la majorité, pourtant laïque, PS/MR prolonge le « péché originel » du plan de stationnement de 2012 et que le MR n'a pas tenu ses promesses faites au citoyen bruxellois.

En effet, les mêmes critiques peuvent être formulées pour les deux versions du plan :

la Ville ne dispose toujours pas de plan de mobilité et nous ne connaissons pas les choix de cette majorité. La Ville souffre de la pollution de l'air, de la pollution sonore et de l'insécurité liée à un trafic trop dense. Les transports en commun restent encore trop souvent bloqués dans des embouteillages sans prise en compte par la Ville des différents points noirs. Les plans de déplacement cycliste sont chaotiques, comme le démontre encore l'interpellation d'aujourd'hui, les trottoirs sont encore encombrés et peu d'attention réelle est accordée aux cheminements piétons. C'est dans ce contexte que le plan de stationnement trouve sa place, plus comme un apport de moyens à la Ville que comme un outil de mobilité. C'était vrai en juin 2012, cela le reste aujourd'hui.

La Région prépare son plan de stationnement, après adoption du plan de mobilité Iris 2 qui fixe comme objectif une réduction de 20 % de la circulation. Ce plan fait actuellement l'objet d'une véritable enquête publique, sur l'ensemble du territoire, qui permettra aux habitants et aux forces vives de s'exprimer. Ce processus est tout autre chose que les quelques consultations parcellaires de la majorité actuelle (quatre au total) ou l'adoption sans autre forme de consultation de la majorité précédente, que le groupe Ecolo avait dénoncée.

Les habitants de la Ville de Bruxelles seront donc soumis à un plan adopté dans la foulée du précédent, mais qui devra être modifié dès l'adoption du Plan régional. On persiste donc dans l'improvisation et la compétition avec la Région, et les Bruxellois auront eu droit à trois plans de stationnement successifs !

Dans le cadre régional, la Ville devra adopter un « plan d'action communal » qui comporte :

- un état des lieux, le bilan de la situation sur la commune, le bilan de l'offre publique et le cadre politique dans lequel s'inscrit ce Plan communal de stationnement ;
- le détail des actions que la Ville entend mettre en œuvre.

Le plan qui nous est proposé a été modifié : quart d'heure gratuit, zones exclues du plan (Neder-over-Heembeek, Roosevelt, Haren). Dans lesdites zones, les problèmes

de circulation et de stationnement n'en ont pas pour autant été pris en considération. Simplement, la majorité préfère éluder les éléments problématiques au lieu de proposer des solutions alternatives.

La carte riverain gratuite sur l'ensemble du territoire de la Ville restera lettre morte. Je le regrette. Le plan de stationnement méritait que soient pris en considération des éléments comme la qualité de l'air, l'environnement ou la sécurité, indissociable de la qualité de vie des citoyens.

La politique de mobilité de la Ville doit donner la priorité aux transports en commun, aux cyclistes et aux cheminements piétons. Or le plan actuel vise surtout à générer des ressources financières pour la Ville, mais sans apporter de solution.

En outre, le plan régional modifiera encore le règlement communal. Nous évoluons dans la plus totale improvisation.

Pour cette raison, nous nous opposerons au plan de stationnement.

**De heer Dhondt**. - Mijnheer de voorzitter, ik heb opmerkingen bij punt 6. Het parkeerreglement dat vandaag voorligt, zou idealiter moeten kaderen in een parkeerbeleid dat bovendien deel moet uitmaken van een echt mobiliteitsbeleid. Het parkeerreglement dat het College ons voorlegt, vat dat helemaal niet. Er wordt ons voorgelegd waar de parkeermeters zullen komen en welke zones er gaan komen. Ik mis echter een visie, een antwoord op de vraag waar we naartoe gaan met het parkeerbeleid.

Op het niveau van het Gewest is er een kader voor het mobiliteitsbeleid ontwikkeld, met duidelijke criteria. We willen gaan naar 20% minder verkeersdruk. Op hetzelfde niveau is in eerste lezing een gewestelijk parkeerplan goedgekeurd. In het parkeerplan van de stad vind ik echter op geen enkele manier terug hoe dit parkeerreglement gekaderd zal worden in het nieuwe gewestelijke kader dat de stad Brussel verplicht zal moeten uitvoeren.

Het reglement dat voorligt, is een wijziging van het reglement dat nog geen jaar geleden werd goedgekeurd en we weten nu al dat er volgend jaar opnieuw een

wijziging zal moeten gebeuren.

Drie verschillende plannen invoeren op een jaar tijd is helemaal geen teken van goed beleid voor de burgers, zeker wanneer het gaat om zaken waar de burgers dagelijks mee geconfronteerd worden.

Ik heb een aantal concrete vragen wat betreft de integratie in het gewestelijke parkeerplan. Ik wil twee zaken aanhalen : ten eerste de gevaarlijke plaatsen en ten tweede de rol van de fiets. Zoals ik in het begin al aangehaald heb, is een parkeerreglement onlosmakelijk verbonden met een parkeerbeleid en met een bredere visie op de verschillende vervoersmodi die wij in deze stad willen bevorderen.

Als we bijvoorbeeld willen dat er voldoende parkeerplaatsen zijn, dan kunnen we niet anders dan investeren in de fiets en de fietsinfrastructuur. Dat maakt echter geen deel uit van het reglement dat voorligt.

Het Gewest zal concreet vragen dat er acties worden ondernomen die zorgen voor parkeergelegenheid voor de fiets. Een van de grote problemen die de mensen nog altijd tegenhouden om de fiets te gebruiken, is dat ze hun fiets moeilijk kunnen parkeren. Wat zal het College doen op het vlak van fietsinfrastructuur, dat gekoppeld moet worden aan een parkeerbeleid?

Ten tweede zijn er de gevaarlijke plaatsen. We weten dat het aandeel van de voetgangers in de verplaatsingen in de stad almaar groter wordt. Momenteel wordt 37% van de verplaatsingen te voet afgelegd. We weten ook dat de voetganger in veel gevallen het slachtoffer is van zware, zelfs dodelijke, ongevallen in het verkeer.

Daarom is het absoluut noodzakelijk dat in een parkeerbeleid aandacht wordt besteedt aan de veiligheid van de voetganger. Het gewestelijke kader dat is goedgekeurd, geeft daar al een aantal duidelijke krijtlijnen voor. Ik denk in dat opzicht bijvoorbeeld aan parkeerplaatsen dicht bij verkeerslichten of op de hoeken van de straat. We weten dat veel ongevallen het gevolg zijn van een slechte zichtbaarheid. Welke concrete maatregelen zal het College nemen om ook die zaken aan te pakken?

Daarnaast bevat het gewestelijke kader veel meer zones dan hier worden vermeld. We

weten dat de zones zoals ze nu worden opgedeeld, nog zullen moeten worden gewijzigd.

Momenteel zijn er zeven verschillende parkeerkaarten en er is slechts voorzien in drie uitzonderingsmaatregelen. De mensen die vandaag een parkeerkaart gaan kopen zullen dat, eens het gewestelijke parkeerkader is geïnstalleerd, binnen het jaar opnieuw moeten wijzigen.

Dit is een gemiste kans om werk te maken van een echt parkeerbeleid dat kadert binnen een breed mobiliteitsbeleid. Ik hoop dan ook dat het College de nodige maatregelen zal nemen om alsnog tegemoet te komen aan mijn opmerkingen.

**M. le Président**.- La parole est à Mme Milquet.

**Mme Milquet**.- Le plan de stationnement a fait beaucoup de bruit en son temps et pendant la campagne électorale. M. Courtois avait promis beaucoup de choses, de très belles choses : des cartes de riverain gratuites valables sur tout le territoire de la Ville et pour tout le monde, des parkings de dissuasion... : « Nous proposons des horodateurs gratuits pour tous les habitants de la Ville de Bruxelles, à quelque endroit qu'ils soient, s'ils sont à Neder et qu'ils viennent dans le centre de Bruxelles-Ville, ce sera gratuit, car on va instituer une vignette à la suisse. »

**M. le Président**.- Sans le gouvernement régional, ce serait devenu une réalité !

**M. Fassi-Fihri**.- Monsieur le Président, votre rôle est de présider la séance, pas d'intervenir dans les débats !

**Mme Milquet**.- Cinq mois après que le MR s'est vu confier la compétence du stationnement, les avancées ne sont guère notables. Gageons qu'il en sera de même du nouveau stade pour l'Euro 2020, de la réaffectation de l'église Sainte-Catherine, des commissariats ouverts la nuit, du réaménagement des boulevards du centre... C'est ce que l'on pourrait appeler « le syndrome du placard ».

Malgré ses discours sur le « racket des Bruxellois », l'une des premières mesures de la majorité a été d'augmenter les tarifs des horodateurs. Cette année, les Bruxellois paieront plus que jamais en taxe de stationnement, pratiquement 2 millions € de plus.

Je ne suis pas certaine que cela ait figuré au programme du MR.

La carte permettant une visite occasionnelle de la famille d'un riverain, que nous avons créée sous la législature précédente, passe à 3 €/jour.

Certes, vous avez augmenté, comme nous le voulions aussi, le nombre maximal de jours annuels, mais vous en avez aussi augmenté le prix ; nous avions prévu 2 €/jour dans le plan de stationnement de juin 2012.

La carte pour les commerçants passe à 375 €. Nous étions tous d'accord pour réduire les prix annoncés dans le plan de stationnement de juin 2012 et j'avais notamment proposé, en septembre, un prix de 150 €. Or vous alignez la plupart des tarifs de votre plan sur ceux du plan régional de stationnement. Dès lors, pourquoi ne pas adopter le tarif du plan de la Région, soit 150 € par an pour les commerçants et indépendants ?

Les parkings de dissuasion passent, eux aussi, à la trappe ! Je m'inquiète pour nos riverains, et surtout pour les habitants de Neder-over-Heembeek, du fait qu'il n'y ait pas encore de parking de dissuasion opérationnel, notamment au Heysel. En équipant la seule zone du Heysel en horodateurs, vous allez provoquer un report de stationnement sur Neder-over-Heembeek, qui n'en dispose pas. Les riverains en subissent déjà les conséquences et se voient envahis par des véhicules.

Par ailleurs, vous annoncez dans la presse qu'il n'y aura pas de stationnement payant en soirée au Heysel. Mais alors, pourquoi prévoir le contraire dans votre plan en indiquant qu'un horaire de soirée payant pourra être appliqué dans certains quartiers lorsque cela se justifiera ?

Nous constatons qu'à 80 %, le plan de stationnement tant critiqué par le MR en campagne est repris tel qu'il avait été voté par l'ancienne majorité. Alors pourquoi tant de critiques, à l'époque ? Beaucoup de bruit pour rien, une fois de plus : 1ère carte de riverain à 10 € et prix inchangé pour la 2e carte, carte de stationnement pour les visites familiales et pour les visites des personnes âgées et personnes à mobilité réduite, carte de soins à domicile valable sur tout le territoire ; la carte gratuite pour

les voitures partagées est maintenue ; la carte événement permettant à un non-riverain dont le garage privatif est indisponible de stationner dans le secteur de son garage ; les secteurs du centre-ville, du quartier Nord-Héliport, du quartier européen sont maintenus tels quels ; la décentralisation de la délivrance des cartes de stationnement dans tous les quartiers de la Ville avancée par le cdH est poursuivie ; la modernisation des cartes de stationnement et de riverains, qui deviennent virtuelles, mise en place par le cdH s'y retrouve ; l'informatisation de la délivrance des cartes est confirmée.

Je me réjouis de constater que les points pour lesquels nous avons demandé une adaptation en septembre ont été intégrés dans le nouveau plan : diminution du prix des cartes de stationnement, 1er quart d'heure gratuit dans les zones commerçantes, carte spécifique pour les enseignants ou le personnel des hôpitaux, révision du secteur de Laeken ou encore troisième carte à 200 €.

Que n'avons-nous pas entendu de la part de l'opposition sur le manque de concertation globale avec les différents acteurs ! Je me rappelle l'intervention de M. Oberwoits : « Le fascicule renseigne que les habitants sont invités à participer à une consultation publique limitée à deux réunions de présentation du plan d'action au cours de la période très limitée du 1er au 30 mars 2012. Apparemment, quel bel exemple de démocratie... » Or la concertation qui a eu lieu s'est déroulée du 19 au 27 février, soit sur 8 jours, 25 % de la période prévue initialement sous l'ancienne majorité. Des Laekenois n'ont pas été invités, ou l'ont été la veille... Plusieurs se sont étonnés de l'absence de Mme Lemesre ou du Bourgmestre. Les personnels des hôpitaux et des écoles s'étaient plaints de ce manque de concertation, notamment par la voix de M. Lambotte (CSC), qui a évoqué le fait qu'il n'avait pas reçu de réponse des autorités de la Ville quant à ses demandes de concertation sur le prix des cartes ou la délimitation des zones. Il y a quelques mois, ils avaient soulevé le problème du remboursement des transports en commun.

Il reste donc peu de choses des critiques du MR, et le plan actuel confirme à 80 % notre projet initial.

**M. le Président** - La parole est à M. Ceux.

**M. Ceux** - Lorsque l'on passe de la majorité à l'opposition, il faut garder une certaine cohérence : nous constatons qu'entre 80 et 90 % des dispositions de notre plan de stationnement ont été repris dans le nouveau projet.

J'étais parmi ceux qui souhaitaient un plan de stationnement sur Neder-over-Heembeek. En effet, le déploiement d'un plan d'une telle envergure doit se faire sur l'ensemble du territoire : l'on ne peut en exclure une zone, car cela crée un appel d'air. Je souhaite que vous réfléchissiez sérieusement aux mesures qui seront prises pour la rue de la prison, notamment. L'extension du plan de stationnement sur Neder-over-Heembeek est essentielle, car il n'existe pas encore de parking de dissuasion. Avec votre plan, les automobilistes viendront désormais se garer dans le bas de l'avenue des Croix de Feu et de l'avenue des Pagodes, dans la rue de Heembeek, etc. Une approche globale requiert l'intégration de tous les territoires.

Désormais, chaque ménage pourra obtenir trois cartes de riverain. C'est beaucoup trop, car cela signifie que pour 300 € par an, il pourra garer trois voitures sur l'espace public. Je vous demande de revoir ce point.

Pour que ce plan réussisse, il faut qu'un contrôle strict soit organisé dans toutes les zones. Comment le mettrez-vous en œuvre, et avec quels moyens ?

**De heer Van den Driessche** - Mijnheer de voorzitter, de voorstellen zijn voor mij kwalitatief niet goed genoeg en af te raden en dat om drie redenen.

Een eerste reden heeft te maken met de bewoners zelf. Er is geen echt beleid, niet op het vlak van parkeren, niet op het vlak van mobiliteit en tot slot niet op het vlak van verkeersveiligheid voor de weggebruikers.

We stellen vast dat de tarieven stijgen. Bovendien zijn er de problemen die al aangehaald zijn voor Neder-over-Heembeek, onder andere als gevolg van het gebrek aan ontradingsparkings. Ik vrees dat dit deel van onze stad overspoeld zal worden door wildparkeerders. Ik beklaag nu al de inwoners van Neder-over-Heembeek.

Ten tweede, wordt dit een heel dure zaak voor de pendelaars. Nochtans zorgen zij, samen met de bewoners, voor de rijkdom van onze stad. Ze zijn dikwijls aangewezen op de wagen aangezien het openbaar vervoer vandaag nog geen echt alternatief is. We zien al reacties van leerkrachten, ziekenhuispersoneel, medewerkers van kinderkribbes die een zeer hoge factuur zullen moeten betalen.

Daar bovenop zullen wij over ongeveer een jaar moeten vragen dat al die mensen opnieuw overschakelen op een derde systeem, gelet op de toepassing van het gewestelijke parkeerplan.

Voor mij is dit geen goed bestuur. Het is slecht werk van een slechte loodgieter en ik zal het parkeerreglement dan ook niet goedkeuren.

**M. le Président**. - La parole est à Mme Lemesre.

**Mme Lemesre**, échevine. - J'entends les critiques de l'opposition, mais le projet qui vous est soumis aujourd'hui doit être replacé dans son contexte. La majorité précédente a voté un plan de stationnement en fin de législature, dans la précipitation, en juin 2012. Il a provoqué de telles réactions qu'elle s'est sentie obligée de suspendre partiellement son application. Il y a plus d'un mois, Mme Nagy m'avait d'ailleurs interpellée sur le vide juridique créé par le fait que le plan avait été voté par le Conseil communal et approuvé par la tutelle, avant d'être suspendu partiellement. La nouvelle majorité devait donc refondre ce plan et le soumettre à nouveau au Conseil communal pour combler le vide juridique créé par sa suspension. Parallèlement, la Région préparait son Plan régional de stationnement et la création de son Agence du stationnement. Ce Plan a été approuvé et soumis à la concertation publique, mais il n'a pas encore été voté. Des critiques se sont déjà élevées sur le fait que les zones « riverain » n'étaient pas suffisamment étendues. Nous devons donc vous présenter un plan remanié, en attente du Plan régional dans lequel nous devons nous inscrire à moyen terme. Nous avons apporté des améliorations notables qui ont résulté, notamment, des concertations organisées dans les quartiers où la fronde avait été la

plus virulente. Nous n'avons pas souhaité modifier les éléments qui n'avaient pas rencontré d'opposition marquée de la part des riverains et des usagers. Des catégories professionnelles n'avaient pas été entendues (enseignants, personnels hospitaliers), alors qu'elles souhaitaient bénéficier de cartes dérogatoires. La nouvelle majorité a donc souhaité répondre à ces demandes émanant de ces professions en pénurie. En l'espèce, le prix de la carte a été fixé à 200 € ; la carte professionnelle passe de 750 € à 375 €. Les tarifs devront être harmonisés dans l'ensemble des communes de la Région, et cela se fera par la négociation dans le cadre de la future Agence de stationnement. Notre plan a donc pour objectif de gérer le stationnement pendant cette période intermédiaire. Il fallait que nous présentions un nouveau projet au Conseil communal, compte tenu du chaos créé par la majorité, particulièrement le cdH, compétent en cette matière.

**M. Fassi-Fihri**.- Le stationnement relevait de M. le Bourgmestre !

**Mme Lemesre**, échevine.- Le tarif de la carte habitant est fixé à 200 € par secteur. La carte gratuite sur l'ensemble du territoire n'est pas compatible avec le Plan régional. L'exiguïté des secteurs tels que fixés dans le Plan régional générera un inconfort pour les riverains et ce point devra être négocié entre communes et Région. Les secteurs Laeken-Nord et Laeken-Sud sont fusionnés en un seul secteur. Les secteurs de Neder-over-Heembeek, Haren, Roosevelt et Bois de la Cambre ont été retirés du plan, car l'objectif d'un plan de stationnement est d'assurer la rotation des véhicules dans les artères commerçantes. Vous aviez couvert le territoire d'horodateurs, y compris là où ils n'étaient pas nécessaires.

Un plan n'est jamais figé : il doit être débattu avec les habitants. Si des problèmes se posent à Neder-over-Heembeek, rien n'exclut de convertir certains secteurs en zones bleues. Une zone orange payante et limitée à 2 heures est prévue dans le quartier commerçant De Wand pour, d'une part, permettre une rotation des voitures et, d'autre part, ne pas pénaliser les riverains. En effet, les habitants de cette zone disposant

d'une carte riverain ne devront pas alimenter les horodateurs. Des zones bleues seront créées de part et d'autre du quartier De Wand, à l'exception de l'avenue du Forum qui passe en zone verte. Nous sommes donc à l'écoute des citoyens.

Nous avons signé une convention avec les communes limitrophes d'Ixelles et de Jette pour une reconnaissance mutuelle des cartes riverains. Nous sommes en pourparlers avec l'hôpital Brugmann pour la reconnaissance des cartes riverains et la création de parkings.

Comme vous, j'estime nécessaire de créer des parkings de dissuasion, mais ce n'est pas au seul citoyen bruxellois de financer de tels projets. Nous négocions avec la SNCB et la STIB sur ce point, mais il faudra que les gouvernements fédéral et régionaux investissent dans de tels parkings aux portes de la Région bruxelloise.

Le stationnement des vélos est envisageable, mais il ne doit pas être organisé, comme par le passé, au détriment de celui des voitures. Avec Mme Ampe, nous souhaitons accroître l'offre de stationnement aux habitants, mais aussi aux commerçants.

Le quarte d'heure gratuit répondait à une demande des commerçants.

M. Ceux a raison, le contrôle des horodateurs devra être renforcé. Pour ce faire, les services sont en cours de réorganisation.

Je compte au moins sept péchés capitaux qui ont pu être corrigés, dont une meilleure concertation, l'extension des zones, la baisse des tarifs ou les cartes dérogatoires pour les professions en pénurie tels que les enseignants et personnels infirmiers.

**M. le Président** - La parole est à Mme Nagy.

**Mme Nagy** - Mme Lemesre nous explique que c'est le Plan régional qui l'a empêchée de tenir une série de promesses. En réalité, le MR n'opère pas de choix drastique qui favorise le passage à de nouveaux modes de déplacement. Ce plan devra encore être revu. Je ne perçois pas comment le plan de stationnement de la Ville s'articulera avec celui de la Région. La réglementation sur les marchés publics vous autorise-t-elle à transférer à d'autres communes la propriété d'horodateurs ?

**M. le Président** - La parole est à Mme Milquet.

**Mme Milquet** - La réponse de Mme Lemesre confirme mes propos et je perçois chez elle un réel malaise quant aux nombreuses promesses non tenues. Si elle avait voulu modifier le plan de stationnement, elle aurait pu le faire, au lieu de se limiter à l'amender. Il n'y a pas de fatalité en la matière. Elle aurait pu imposer son programme, au lieu de se cacher derrière des alibis pseudo-juridiques. Je précise que c'est le Bourgmestre qui était porteur du dossier, pas le cdH.

**Mme Lemesre**, échevine.- Le cdH était compétent pour le stationnement. Je ne suis pas responsable du fait qu'il se soit fait confisquer cette matière !

**Mme Milquet** - Vous commencez à comprendre la différence entre assumer une compétence et critiquer à tout-va... Toutefois, je salue votre souhait d'une vision plus régionale et d'une fixation de la carte commerçant à 150 €.

Les parkings de dissuasion relèvent, certes, en partie de la Région, mais cela n'empêche pas la mise en œuvre de politiques communales à l'échelon local.

**De heer Dhondt** - Mijnheer de voorzitter, ik hoop dat dit college niet denkt dat een parkeerreglement een handelsbeleid is. Ik heb mevrouw Lemesre al te vaak horen zeggen dat dit een parkeerreglement voor de handelaars is.

Ik vestig er toch de aandacht van het College op dat heel veel consumenten geen autogebruikers zijn en als ik hoor dat fietsstallingen niet ten nadele mogen zijn van autoparkings, dan krijg ik de indruk dat dit College nog altijd vastgeroest zit in de idee dat enkel autobestuurders consumenten zijn. Dat is helemaal niet het geval. De recente tellingen tonen aan dat steeds meer mensen te voet gaan winkelen en daarom is het zo belangrijk dat er ingezet wordt op de verkeersveiligheid van de voetgangers en op de infrastructuur voor de fiets.

**M. le Président** - La parole est à M. Wauters.

**M. Wauters**.- Si une révision du commerce ambulant est effectivement nécessaire - notre groupe approuve globalement la refonte en cours -, je souhaiterais néanmoins relever un fait pour le moins étonnant.

En effet, sous l'ancienne législature, cette refonte avait été amorcée. Dans ce cadre, le 12 juillet 2012, Mme Lemesre, alors dans l'opposition, s'était exprimée sur la grille tarifaire liée à cette refonte qu'elle même considérait comme nécessaire, puisque non indexée depuis longtemps. Dans le même temps, elle ajoutait : « La grille des nouveaux tarifs proposée par l'échevin du commerce instaurant une hausse inconsidérée et généralisée de la plupart des redevances à payer par les commerçants ambulants est insensée et totalement inacceptable. » Mme Lemesre terminait son intervention comme ceci : « Monsieur l'échevin, vous êtes-vous jamais mis dans la peau des commerçants au cours de ces six dernières années ? »

Je suis nouveau dans cet hémicycle et je dois encore apprendre bien des choses, mais je serai très prudent à l'avenir, alors que je suis dans l'opposition, sur les termes que j'utiliserai à l'avenir... Il est en effet des postures qui, par la suite, se révèlent pour le moins artificielles !

Qu'en est-il donc aujourd'hui de ces tarifs : si les chiffres dont je dispose sont corrects, les friteries de la rue de Verdun, de la rue Charles Demeer et d'autres verraient leurs redevances passer de 2.967 € à 4.500 € ; la buvette du Bois de la Cambre, de 2.500 € à 8.000 € ; le fleuriste du rond-point Schuman, de 1.170 € à 3000 €... Des augmentations que Mme l'échevine fustigeait l'été passé !

Dans ce cadre, notre groupe propose, comme le MR l'avait fait à l'époque, de constituer un groupe de travail (que nous avons accepté) sur cet aspect tarifaire afin de trouver un équilibre et d'harmoniser les tarifs. La hausse est, certes, nécessaire pour compenser les indexations non appliquées, mais elle doit être tenable et viable pour les commerçants ambulants qui font l'attrait de Bruxelles.

**De heer Dhondt**.- Mijnheer de voorzitter, het handelsreglement is een stap in de goede richting omdat er nu een duidelijk kader komt.

We hebben net over een parkeerreglement gesproken waar een beleid ontbreekt, maar ook hier missen we een beleid. Er is een stijging tot 200 % voor ambulante kraampjes. Dat geeft twijfel over de manier waarop het College de handel wil stimuleren. Ik denk dat de ambulante markten een manier vormen om heel wat laaggeschoolde Brusselaars en anderen, die een doelgroep zouden moeten vormen in het werkgelegenheidsbeleid, aan een job te helpen.

In die zin missen wij ook hier een duidelijk beleid. Hoe zal het College die markten ondersteunen? Mevrouw de schepen heeft in de sectie toegelicht dat verschillende prijsstijgingen berekend zijn op basis van tellingen, van potentiële klanten en van de soorten producten die verkocht worden.

Ik denk dat het sowieso een moeilijke zaak is om daar knopen door te hakken, maar onze fractie vraagt een degelijke evaluatie van deze maatregel. Het voorstel van de collega's van CDH om een werkgroep op te richten is geen slecht idee, maar ik denk dat het nodig is om een en ander goed te evalueren en hopelijk komt dit College dan ook met een duidelijk ondersteunend beleid.

Ik denk in dat verband bijvoorbeeld aan de markt in Haren. Zijn jullie van plan om daar een testcase van te maken, om te proberen dat te lanceren? De bewoners zijn daar vragende partij voor. Ik denk aan de biomarkt op Sint-Katelijne. Dat draait niet zo goed, maar willen we daar iets van maken? Hoe gaat het College ontluikende nieuwe markten stimuleren? Dat is helemaal niet duidelijk en het zit ook niet in het plan vervat. De promotie van zulke markten is een belangrijk onderdeel van het reglement.

Daarnaast hebben we nog een vraag omtrent de toestemming die wordt verleend om op evenementen te staan. Dat zal gebeuren op basis van het principe *first come, first serve*. De eersten op de lijst zullen worden gekozen. Anderzijds wordt er vaak met een loting gewerkt. Waarom wordt er niet telkens met een loting gewerkt want dat lijkt volgens ons een rechtvaardiger manier van toewijzing. Dat voorkomt misschien ook vriendjespolitiek in die aangelegenheid.

**M. le Président** - La parole est à Mme Lemesre.

**Mme Lemesre** - Il manque peut-être aux nouveaux conseillers un élément d'information. Effectivement, j'avais interpellé la majorité, depuis les bancs de l'opposition, lors du dépôt du règlement sur les commerces ambulants. Le Bourgmestre m'avait entendue et le volet tarifaire dudit règlement avait été retiré pour être réexaminé. C'est à moi que cette mission a été confiée. Le règlement devait être refondu en un texte unique et cohérent, qui gomme certaines disparités. Ainsi, le marchand d'huîtres de la place Sainte-Catherine devait payer 240 € par mois, alors que le fleuriste qui occupe l'entièreté de la Grand-Place en payait 500 ! Les hausses proposées sont donc des indexations ou des corrections. Ainsi, sur la Grand-Place, le nombre d'exposants passera de 1 à 4 ; ils feront l'objet d'un marché et seront tarifés à 3.000 € (au lieu de 4.000 actuellement) chacun pour les 8 mois d'occupation, soit 12.000 € de recettes pour la Ville au lieu de 4.000. La grille tarifaire repose sur des critères précis et objectifs. Bien entendu, rien n'est définitif et, le cas échéant, les prix pourront être revus.

Monsieur Dhondt, l'objectif de ce règlement est, justement, de revitaliser les marchés et commerces ambulants. Les marchés souffrent sur notre territoire, faute d'avoir été suivis et accompagnés. Ainsi, l'offre doit être renouvelée et diversifiée par un monitoring constant.

Je partage votre opinion, le commerce ambulant participe grandement à la vitalité de la Ville. Avec la crise, beaucoup voient dans le commerce ambulant la possibilité de créer leur activité. Nous recevons beaucoup de demandes d'installation sur l'espace public, et nous souhaitons encadrer un tel enthousiasme, notamment par l'ouverture de nouveaux marchés. Nous envisageons un marché à Haren et un marché gourmet au Sablon. Nous souhaitons également que l'attribution des places se fasse dans la plus grande transparence : absence de « copinage », prix fixes, appels d'offres clairs, procédures bien définies.

Le tirage au sort par le placier est encore pratiqué pour les 15 % de commerces ambulants « volants » que la loi nous impose. Les percepteurs disposeront d'un lecteur de cartes de crédit pour l'encaissement sécurisé des paiements.

**M. Wauters**. - Cette refonte était nécessaire. Toutefois, harmoniser les tarifs est une chose, les tripler en est une autre... Je vous rejoins sur d'autres points.

**De heer Dhondt**. - Mijnheer de voorzitter, zoals de heer Wauters al aangaf, mist het kader nog altijd een beleid. Ik hoop dan ook dat er snel werk gemaakt wordt van een duidelijk beleid dat ook de handelaars ondersteunt.

Ik volg mevrouw de schepen wanneer ze zegt dat er een permanente monitoring nodig is, maar ik heb geen antwoord gehoord op de vraag van onze fractie en van andere collega's naar een evaluatie van de nieuwe prijzen die worden opgelegd.

Wanneer zal het College terug naar de gemeenteraad komen met een evaluatie, een nieuwe studie over die prijzen?

Ik denk ook dat het een heel goede zaak is dat er met GIAL gewerkt zal worden aan een systeem om betalingen met bankkaart op de markt mogelijk te maken. Dat werkt heel wat gemakkelijker en kan heel wat problemen voorkomen.

### **Dossiers de Mme l'échevine Lalieux**

- Accord de la section.

### **Dossiers de M. l'échevin M. Coomans de Brachène**

- Accord de la section.

**M. le Président**. - La parole est à Mme Temmerman.

**Mme Temmerman**. - Je souhaiterais intervenir sur le cahier des charges élaboré pour la restauration des façades des maisons de la Grand-Place. Je tiens tout d'abord à féliciter les services pour la qualité de leur travail.